

Lorient, le 22 mai 2013
Objet : SAGE du BLAVET

Monsieur le Préfet du Morbihan
Préfecture
10 bis, Place du Général De Gaulle
BP 501
56019 VANNES Cedex

Monsieur le Préfet,

La Commission Locale de l'Eau du BLAVET a délibéré le 14 mai dernier sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de ce bassin versant stratégique pour l'alimentation en eau potable du Morbihan et des Côtes d'Armor.

Ce projet a fait l'objet depuis près de deux ans d'une vaste concertation, et plusieurs de ses dispositions, votées par la C.L.E, ont été, à votre demande, remises en cause, ce qui a retardé de plusieurs mois l'approbation de ce document et en a affaibli sa portée.

Aussi, notre association ne peut que vous exprimer sa surprise et sa totale désapprobation devant le vote d'abstention des services de l'Etat, membres de la CLE, au moment d'approuver le projet de SAGE ! Tant sur la forme que sur le fond, ce positionnement de l'Etat, contestant les mesures prévues pour protéger les zones humides, les objectifs de réduction de la pollution azotée, la maîtrise du développement des plans d'eau, est parfaitement incompréhensible.

Sur la forme tout d'abord, il ne vous échappe pas que la Commission Locale de l'Eau, dans un esprit de concertation et de recherche du consensus entre l'ensemble des acteurs, a accepté, à votre demande et à celle de la chambre d'agriculture du Morbihan, de revenir sur les décisions votées et de redéfinir les prescriptions relatives à la protection des zones humides au regard du développement des plans d'eau d'irrigation. Les prescriptions initialement adoptées ont été rediscutées durant des mois, ce qui a retardé l'adoption du SAGE, pour au final, sous la pression de vos services et de la chambre d'agriculture, être affaiblies... Et l'Etat, plutôt que de prendre ses responsabilités au moment de voter sur le projet, s'abstient !

Les explications de cette abstention données en réunion par Monsieur le Sous-Préfet de Pontivy, portent également sur un objectif de réduction de la pollution par les nitrates jugé trop ambitieux, et par la mise en œuvre estimée inopportune d'un dispositif de protection des zones humides d'intérêt environnemental particulier.

Comment considérer que l'objectif sur les nitrates est ambitieux alors que celui fixé à 25 mg/l dans le SAGE approuvé en février 2007 est relevé à 30 mg/l dans le projet soumis au vote de la CLE ? Faudrait-il ne rien faire pour le bassin versant de l'EVEL, dont les concentrations maximales en nitrates dépassent régulièrement les 50 mg/l ?

• **Siège social**

7, place du Champ au Roy - 22200 Guingamp
Tél : 02 96 21 38 77 - Fax : 02 96 12 19 45
www.eau-et-rivieres.asso.fr

S'agissant des zones humides, c'est la volonté même du législateur et du SDAGE Loire Bretagne, pour améliorer la qualité des eaux et réduire les phénomènes d'inondations, que de voir établir des mesures particulières de protection et de gestion des zones humides d'intérêt environnemental particulier. En l'espèce, le projet de SAGE du BLAVET se contente d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il nous semble pour le moins paradoxal que les représentants de l'Etat, chargés de veiller à la bonne application des lois et règlements, en contestent la mise en œuvre dans le cadre du SAGE BLAVET.

Cette position de vos services ne fait pas que nuire à la crédibilité de l'Etat.

Elle contribue à retarder la reconquête de la qualité des eaux, dont vous ne pouvez ignorer qu'elle constitue un enjeu sanitaire et économique majeur. Ce retard fait en outre peser sur la France un risque de contentieux européen, que les plus hauts responsables de l'Etat dans le département ne devraient pas sous-estimer.

Nous adressons copie de ce courrier, à Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne, ainsi qu'à Monsieur le Président de la CLE du Sage BLAVET.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Pascale LE COUSTOMER,
Présidente d'Eau & Rivières de Bretagne

